

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021

PRESENTS : Magali HAUTEFEUILLE, Maire ; Sylvain LARQUETOU, Thierry SAULET, Adjoints ; Blandine BELPECHE, Guy BERVIN, Béatrice ROZENSTHEIM, Vanessa MANEIRO, Daniel IVERT, Bruno DEGARDIN, Maryse GAREL, Axel THIERRY, Marion RENAULT, Monique NOLIN, Jean-Pierre GRANJEAN, Conseillers Municipaux.

Représentés : Laurent RAVENET a donné procuration à Magali HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE a donné procuration à Monique NOLIN, Pascal JAVOURET a donné procuration à Jean-Pierre GRANJEAN, Patrice BELLET a donné procuration à Sylvain LARQUETOU, Anne-Marie BAILLOUX a donné procuration à Bruno DEGARDIN

Secrétaire de Séance : Bruno DEGARDIN

Le précédent compte-rendu (18 septembre 2021) est adopté à la majorité et suscite des observations de la part de Monsieur Pascal JAVOURET : il s'interroge sur le fait qu'aucune remarque ne figure dans ce compte-rendu. Madame le Maire rappelle l'article 24 du chapitre 5 du règlement intérieur qui stipule " Le compte rendu retrace les décisions prises par le conseil municipal sur les affaires inscrites à l'ordre du jour sans en détailler les débats".

Cependant Mme le Maire accède à la requête de M. Pascal JAVOURET en rappelant ses différentes remarques concernant la sécurité liée à l'utilisation par la CCDH d'une partie des bâtiments scolaires pour l'accueil de loisirs "les écureuils", du passage de la commission de sécurité, et de la porte d'accès de la salle basse de l'école maternelle (bibliothèque) non conforme. Madame le Maire rajoute que les services de l'Etat sont passés et qu'ils ont validé l'ouverture, et que la prochaine commission de sécurité est prévue en août 2024.

délibération D 2021_7_1 : Election d'un adjoint suite à une démission

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant la démission de Mme AUGIAT Pascale à compter du 18 Octobre 2021,

Considérant qu'il convient d'élire un adjoint au poste d'adjoint devenu vacant,

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, un seul assesseur sera désigné au lieu de deux.

Monsieur Sylvain LARQUETOU est désigné assesseur.

se porte candidate :

Madame Vanessa MANEIRO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

A obtenu :

Madame Vanessa MANEIRO : 15 voix pour

Madame Vanessa MANEIRO est élue 4ème adjointe.

délibération D 2021 7 2 : Nomination d'un nouveau membre au sein des commissions communales, ccdh, divers syndicats

Nomination des membres au sein des commissions municipales, à la commission Syndicat de l'Orge à la CCDH, au sein du Syndicat de l'Orge, Syndicat Ouest Essonne et Siredom

Commissions communales

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Suite à la démission de Mme Pascale AUGIAT, il convient de la remplacer au sein des commissions ci-après, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour et 4 abstentions (MM. LACOSTE, NOLIN, JAVOURET, GRANJEAN)

Désigne :

Monsieur Laurent RAVENET à la commission environnement : 5 membres : : Mesdames et Messieurs Blandine BELPECHE, Maryse GAREL, Patrice BELLET, Valérie LACOSTE

Mme Marion RENAULT à la commission Fêtes et Cérémonies : 8 membres : Sylvain LARQUETOU, Thierry SAULET, Guy BERVIN, Vanessa MANEIRO, Bruno DEGARDIN, Pascal JAVOURET, Monique NOLIN

Mme Marion RENAULT à la commission Communication : 7 membres : Mesdames et Messieurs Thierry SAULET, Guy BERVIN, Vanessa MANEIRO, Axel THIERRY et Pascal JAVOURET, un siège reste vacant puisque la liste d'opposition n'a proposé qu'un membre.

Mme Marion RENAULT à la commission CCAS : 6 membres : Mesdames et Messieurs Blandine BELPECHE, Béatrice ROZENTHEIM, Vanessa MANEIRO, Anne-Marie BAILLOUX, Bruno DEGARDIN

Commission Syndicat de l'Orge de la CCDH

Suite à la démission de Mme Pascale AUGIAT, il convient de proposer 1 membre à la commission de la CCDH.

Madame le Maire Propose : Mme Magali HAUTEFEUILLE

Syndicat de l'Orge :

Propose le membre Magali HAUTEFEUILLE

Syndicat des Eaux Ouest Essonne :

Propose le membre Sylvain LARQUETOU

SIREDOM :

Propose le membre Blandine BELPECHE en suppléant, Laurent RAVENET devenant le titulaire

délibération D 2021 7 3 : projet de pacte de gouvernance de la CCDH : avis du Conseil Municipal

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a acté la création d'un pacte de gouvernance. La rédaction de ce document essentiel pour l'organisation de la CCDH a été effectuée avec la

collaboration étroite des membres du bureau. Dans ce projet de pacte de gouvernance sera définie une gouvernance qui garantira la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Le conseil municipal de Sermaise doit se prononcer sur ce projet. Ainsi le conseil de la CCDH pourra délibérer pour l'adopter définitivement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention B. ROZENSTHEIM)

Donne un avis favorable pour la rédaction proposée du pacte de gouvernance.

Divers :

Mme le Maire présente le rapport d'activités 2020 de la CCDH

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

